

PV de la réunion du Conseil Municipal
Du 18 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM Alexandre PALMIER, Gaëtan GUILLOT, Alexandre ROCHE, Agnès PANGAUD, Pierre POINSON, William LAFAY, Christian PATURAL, David PALMIER, , Joao FERREIRA, Claudine DALIBON, Natacha BELLEZY, Patricia GATTE et Peggy DAMAS
Absente excusée : Nelly DUPUY qui donne procuration à Joao FERREIRA
Secrétaire de séance : William LAFAY

Approbation du périmètre du plan du PAEN (Protection et mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels)

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'établissement du document présenté. Il est à nouveau expliqué et détaillé les périmètres ciblés. L'assemblée a adopté le plan proposé par 13 voix pour et un blanc.

Avancement du PLUi

Monsieur le Maire explique que la version 0 qui avait été présentée par le cabinet d'études a subi quelques modifications. La version 1 sera présentée au Conseil Communautaire de novembre pour y être approuvée.

Approbation du devis pour rénovation du terrain de boules à côté de la mairie

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation du terrain de boules avait été actée sur le principe mais que la décision définitive serait prise en fonction des devis. Monsieur le Maire présente donc deux devis, un établi par Prat TP et l'autre par Verdier Poyet TP.
L'assemblée approuve à l'unanimité le devis le moins élevé, celui de Prat TP pour 3 330 euros HT.

Approbation des devis réhabilitation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire donne la parole à Gaëtan Guillot qui donne lecture des devis.
L'assemblée décide à l'unanimité de retenir les devis les moins chers.
Monsieur le Maire explique que nous avons obtenu toutes les subventions demandées : Etat, Région, Département et Loire Forez agglomération représentant ainsi 80% de l'ensemble des travaux du projet.
La réhabilitation de la salle des fêtes avec l'équipement à neuf de la cuisine devrait coûter à la commune 34 640 euros.

Avancement de la requête au Tribunal Administratif déposée par les consorts Guillot Philippe, Maurice, André et Daniel

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu un deuxième mémoire en réponse de la part de l'avocat de messieurs Guillot Philippe, Maurice, André et Daniel le 1^{er} août 2025. Le Tribunal nous indiquait alors que nous pouvions apporter de nouvelles observations « dans les meilleurs délais ». Nous avons donc demandé à notre avocat Me Charlet-Fougerouse de procéder à la rédaction d'un deuxième mémoire pour faire part de nos contre-arguments aux affirmations des consorts Guillot. Celui-ci a été déposé le 9/9/25 et le Tribunal Administratif nous a notifié le 11/9/25 une « ordonnance de clôture d'instruction immédiate », ce qui signifie que les parties ne pouvaient plus produire d'écritures.

Proposition d'achat parcelle au Mortier de M René VERDIER et Mme Andrée MARCOTTE

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la rencontre avec les enfants Verdier. Ceux-ci ont expliqué qu'ils voulaient bien vendre la parcelle cadastrée ZA 18 de 4 650 m² au prix d'un euro le m². Monsieur le Maire a répondu que la commune ne pouvait pas acheter du terrain agricole ce prix. Ils ont accepté de voir à la baisse leur proposition et ont proposé 0.70 € le m².

L'assemblée après vote à bulletin secret décide à 13 voix pour et une contre, l'achat de la parcelle au prix de 0.70 € le m² soit pour un total de 3 255 euros. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de se rapprocher des conjoints Verdier pour les informer de cette décision.

Comme jusqu'à présent pour éviter les frais de notaires élevés, Monsieur propose de finaliser cet achat par un acte administratif auprès du cabinet Dussaud Pagnon.

Chemins à rénover

Monsieur Gaëtan Guillot explique que certains chemins se sont dégradés et qu'il serait judicieux de les refaire en faisant passer un tractopelle pour niveler. Il s'agit du chemin à Valezy juste après la maison Guillot Jacques, du chemin de la cabane des chasseurs, et du chemin des garnasses.

Il est décidé de demander un devis à l'entreprise carrières Vial.

Projet de fresque sur le mur de la bibliothèque

Natacha Belezzy présente une esquisse de ce qui pourrait être réalisé ainsi que le devis comprenant la création d'un nouveau logo pour la commune.

Le devis s'élève à 1 550 euros net.

L'assemblée débat puis passe au vote. Natacha Belezzy ne prend pas part au vote.

Il est décidé d'accepter le devis à 11 pour et 2 non.

Demande de l'AFR de la subvention de soutien aux associations auprès de LFa

Monsieur le Maire rappelle le fond de soutien décidé par LFa à destination des associations qui souhaiteraient réaliser une action culturelle (concert, théâtre...) et qui auraient besoin d'une aide financière. Le choix de l'association retenue revient au Maire de la commune.

Après plusieurs demandes, Monsieur le Maire décide de faire profiter de ce soutien de 1500 euros à l'AFR section théâtre. Il va attendre leur dossier finalisé et le transmettra à LFa.

Demande du Comité des Fêtes pour subventionnement du feu d'artifice de la fête patronale

Le Comité des fêtes de Trelins sollicite la prise en charge du feu d'artifice comme c'était le cas autrefois. Il s'agit d'une dépense de 985 euros.

Gaëtan Guillot vice-président du comité des fêtes ne prend pas part au vote.

L'assemblée décide à bulletin secret et à l'unanimité d'allouer une subvention de 985 € au comité des fêtes.

Mise en place du contrat santé obligatoire au 1er janvier 2026 pour les fonctionnaires

Monsieur le Maire donne la parole à Carole Genebrier qui présente le dossier.

Le Centre de Gestion de la Loire, après consultation, a retenu la MNT comme mutuelle santé.

L'obligation de la collectivité est de proposer une participation de minimum 15€/mois pour le paiement d'une mutuelle santé à ses fonctionnaires mais pas forcément un contrat de mutuelle santé.

La collectivité peut décider de ne pas adhérer au contrat santé proposé par le CDG et décider d'aider

au financement d'une mutuelle santé labélisée que le fonctionnaire est libre de choisir auprès de l'organisme de son choix. Monsieur le Maire rappelle que la commune avait choisi cette option jusqu'à lors et versait 20 euros par mois de participation au financement d'une mutuelle labélisée. Monsieur Derory seul agent de la commune ne souhaite pas changer de mutuelle santé.

Monsieur le Maire propose donc de voter pour une participation de 20€/mois pour aider au financement d'une mutuelle santé labélisée.

L'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

Projet de mise en place d'une borne électrique place du lavoir

Monsieur le Maire explique qu'à plusieurs reprises des touristes de l'auberge ont sollicité une borne électrique pour charger leur véhicule. Monsieur le Maire explique que l'installation est gratuite et que l'entretien de la borne serait d'environ 700 ou 800 euros par an à la charge de la commune si la commune contracte avec le Siel. L'assemblée décide d'y réfléchir de plus près.

Recherche d'un terrain ou d'un bâtiment par un couple de dentiste

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande reçue par internet de Monsieur Dos Santos Samuel et de Madame Faure Justine qui sont à la recherche d'un terrain ou d'un bâtiment dans le Forez entre Roanne et Saint-Etienne pour y installer un cabinet de pédodontie

Monsieur le Maire propose de rentrer en contact avec ce couple et leur proposer un terrain.

L'assemblée approuve cette démarche et en charge Monsieur le Maire.

Questions diverses

Alexandre ROCHE explique que le fauchage des talus et chemins débutera sur notre commune fin octobre. L'employé communal devra faire la première passe à plat en amont. Il est décidé de ne pas faire le dessus des haies.

Alexandre ROCHE s'est rapproché des membres de la bibliothèque pour connaître leurs besoins particuliers. Il présente les nouveaux devis pour remplacer le matériel informatique avec la fin de Windows 10. Matériel bibliothèque 579 euros et la mairie 1 150 euros avec reprise de toutes les données. L'assemblée valide à l'unanimité ces devis.

David PALMIER présente le devis pour la réalisation de la barrière afin de réduire l'entrée sur le parking gravillonné à côté de la mairie qui s'élève à 540 euros TTC. David explique qu'on pourrait demander à l'entreprise Prat Tp le creusement des trous pour implanter les poteaux bois au moment de la rénovation du terrain de boules.

L'assemblée vote et décide à l'unanimité d'accepter le devis.

William LAFAY demande à Monsieur le Maire d'avertir les membres du conseil municipal des arrêts du personnel communal.

Gaëtan GUILLOT fait part des difficultés rencontrées par l'école concernant le poste de cantinière. MOD a mis 5 personnes de suite sur ce poste sans succès. Une 6^{ème} personne est arrivée ce matin et l'Ogec croise les doigts pour que ça se passe bien. D'autre part, le coût salarial a beaucoup augmenté, l'Ogec paye 23.76 € l'heure et nous avons décidé de participer à hauteur de 5€ l'heure pour l'année scolaire 2024-2025. Peut-être pourrions nous faire un effort pour la cantine scolaire de 2025 – 2026, à penser pour le budget 2026.

Natacha BELEZY continue sur la situation de l'école. Un début d'année scolaire compliqué pour l'OGEC avec en effet 6 changements de cantinières depuis la rentrée, le personnel envoyé par MOD ne correspondant pas. Une augmentation des frais de cantine qui mérite réflexion sur l'aide financière de la mairie.

Aussi la directrice Mme Géraldine Vincent est en arrêt maladie et les deux enseignantes présentes ne souhaitent pas prendre la direction. L'OGEC et le diocèse sont en recherche d'une solution.

Enfin le bureau de l'OGEC va être entièrement modifié et plusieurs postes vont être à pourvoir notamment celui de la présidence.

La séance est close et levée à 22 heures

Fait à Trelins, le 1^{er} octobre 2025

Alexandre PALMIER, Maire,



William LAFAY, secrétaire,

